



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

Zoom sur...

- [Réforme CMG : une évolution plus juste et plus adaptée dès septembre](#)

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Étudiants et aides au logement : une déclaration essentielle à ne pas oublier dès maintenant !](#)
- [La Caf du Var et les Restos du Coeur s'allient pour faciliter l'accès aux droits des plus vulnérables](#)
- [Lutte contre la fraude aux prestations : la Caf du Var fait le point](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [La Caf à vos côtés pour l'été : une page dédiée pour accompagner les familles pendant la période estivale](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Prochainement, une nouvelle étape pour le site partenaires de la Caf !](#)
- [Évolution du barème des participations familiales en crèche : un plafond de ressources revalorisé à la rentrée 2025](#)
- [Retour sur le COPIL du Schéma Départemental des Services aux Familles du 5 juin](#)
- [Déclarations d'activité actualisées de juin : participez au webinaire](#)

4 - Les rendez-vous du côté des partenaires

- [CLAS : une journée plénière à venir et une émission à réécouter !](#)

Réforme CMG : une évolution plus juste et plus adaptée dès septembre



À partir de 2025, le **Complément de libre choix du Mode de Garde – Emploi Direct (CMG-ED)** évolue. Cette réforme, prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (article 86), a pour objectif de **mieux répondre aux besoins des familles**, notamment les familles modestes, les parents isolés et les parents séparés.

Elle s'inscrit pleinement dans la mise en place du **Service public de la petite enfance (SPPE)**, en facilitant l'accès aux modes de garde individuels (assistants maternels ou garde à domicile employée directement par les parents).



D'ici fin 2025, **trois évolutions majeures** seront mises en œuvre.

Un nouveau mode de calcul du CMG-ED à partir du 1er septembre 2025

Le calcul de la prestation versée aux familles change afin de réduire les freins financiers à l'emploi d'un mode d'accueil individuel :

- ▶ Le reste à charge des familles sera désormais calculé selon leurs revenus, le nombre d'enfants à charge et le nombre d'heures de garde utilisées chaque mois.
- ▶ Plus une famille a des ressources modestes ou un besoin important de garde, plus la part prise en charge par la Caf sera élevée.

L'objectif : rapprocher le coût d'un mode d'accueil individuel de celui d'un accueil en crèche (où s'applique déjà une tarification modulée selon les ressources).



La gestion du dispositif reste inchangée :

- ▶ Les **Caf et MSA** vérifient les droits et actualisent les situations des familles.
- ▶ L'**Urssaf - service Pajemploi** reste responsable du calcul et du versement du CMG.

Un droit prolongé pour les familles monoparentales à partir du 1er septembre 2025

Jusqu'à présent, les familles monoparentales pouvaient bénéficier du CMG jusqu'aux 6 ans de leur(s) enfant(s). Dès le 1er septembre 2025, **ce droit est élargi jusqu'aux 12 ans**.

L'objectif : soutenir durablement la conciliation entre vie familiale et professionnelle des parents élevant seuls leurs enfants.

Un accès ouvert aux parents séparés en garde alternée à partir du 1er décembre 2025

À compter du 1er décembre 2025, chaque parent séparé pourra bénéficier du CMG-ED, à condition d'avoir ses enfants en résidence alternée.

L'objectif : permettre aux deux parents de partager équitablement les aides, dès lors qu'ils assument ensemble les besoins de garde.

Réforme du CMG : le replay du webinaire à destination des acteurs Petite Enfance disponible

En tant que partenaire institutionnel ou associatif, vous avez un rôle clé à jouer pour informer les familles concernées par ces évolutions, les accompagner dans la compréhension de leurs nouveaux droits et faciliter l'accès à ce dispositif.

Le [webinaire organisé par la Cnaf](#) à destination des Relais Petite Enfance (RPE), consacré à la réforme du Complément de libre choix du mode de garde – Emploi direct (CMG-ED), est désormais disponible en replay.

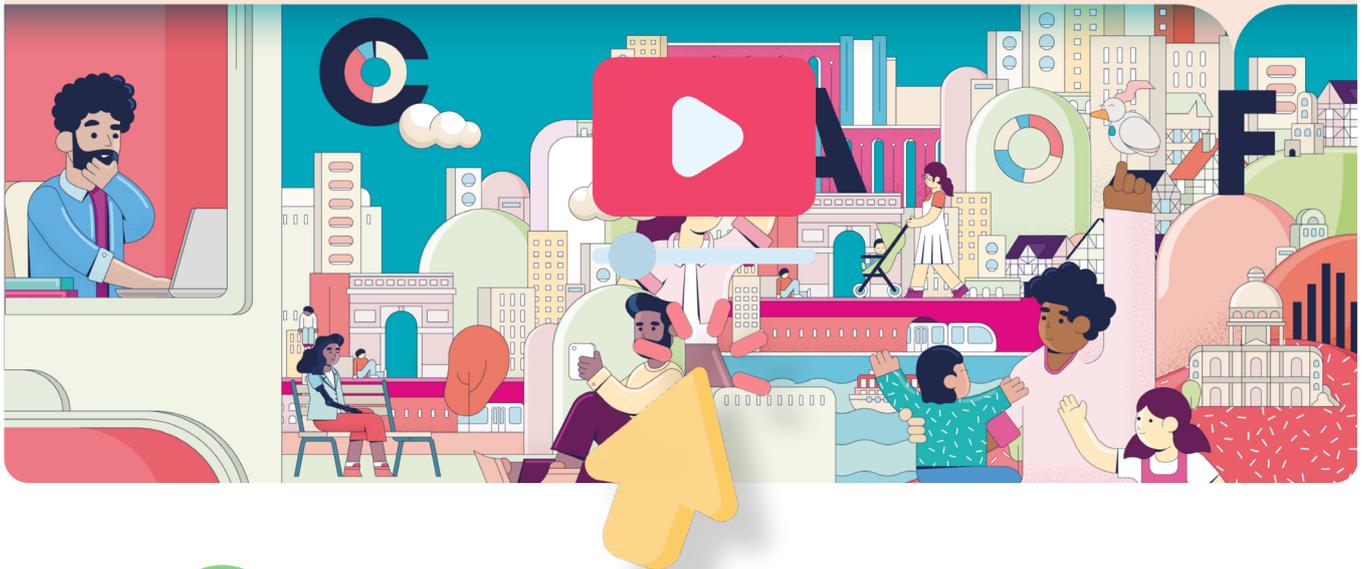
Ce temps d'information revient en détail sur les évolutions prévues à partir de septembre 2025, dans le cadre du déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE) :

- ▶ Harmonisation du calcul du CMG-ED avec celui des crèches PSU, souvent désignée par le terme "linéarisation", pour un reste à charge allégé.
- ▶ Prolongation de l'aide au-delà des 6 ans pour les parents isolés.
- ▶ Mise en place d'un soutien partagé pour les parents séparés en résidence alternée.

Les RPE, en première ligne pour accompagner les familles dans leurs démarches, sont invités à consulter ce replay pour se familiariser avec ces évolutions et mieux informer les publics concernés.

La réforme du CMG emploi-direct

Service public de la petite enfance



Toute l'information sur le site partenaires www.caf83-partenaires.fr

Étudiants et aides au logement : une déclaration essentielle à ne pas oublier dès maintenant !

L'été arrive, et pour les étudiants bénéficiaires de l'aide au logement, quelques démarches simples peuvent éviter toute interruption de droits.



À relayer auprès des familles concernées :

- ▶ **Ils conservent leur logement et paient leur loyer cet été** : ils doivent le déclarer dans leur espace personnel (caf.fr ou appli mobile) avant fin juillet pour maintenir le versement de l'aide.
- ▶ **Ils conservent leur logement sans payer le loyer pendant l'été** : une déclaration est également requise avant fin juillet pour que l'aide reprenne automatiquement à leur retour.
- ▶ **Ils quittent définitivement leur logement** : ils doivent signaler leur départ et mettre à jour leur adresse. Une nouvelle demande d'aide pourra être faite dès signature d'un nouveau bail à la rentrée.



Une alerte dans l'espace personnel les informe si une action est attendue. En son absence, aucune démarche n'est nécessaire.

Ce qu'il faut savoir sur la gestion des droits pendant les vacances pour mieux accompagner les étudiants et leurs familles cet été :

Les impacts	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Situation 1 : je reste dans mon logement Je paie mon loyer pendant l'été						
	Je déclare avant le 26 juillet, que je garde mon logement et continue de payer le loyer pendant l'été			La Caf poursuit le versement de mon aide au logement		
Situation 2 : je garde mon logement mais je ne paie pas le loyer l'été						
	Je déclare avant le 26 juillet, que je garde mon logement mais que je ne paie pas de loyer sur juillet et août			La Caf interrompt l'ALS sur juillet et août		La Caf reprend le versement de mon AL
Situation 3 : je rends mon logement et je paie le loyer pour la totalité du mois de mon départ						
	Je déclare avant le 26 juillet, que je quitte mon logement le 17/08 mais que je paie un loyer jusqu'au 31/08				La Caf interrompt l'ALS dès septembre	
Situation 4 : je rends mon logement et je ne paie pas le loyer pour la totalité du mois de mon départ						
	Je déclare avant le 26 juillet, que je quitte mon logement au 15/07 et que j'ai réglé mon loyer jusqu'à cette date			La Caf interrompt l'ALS dès juillet		
Situation 5 : je reste dans mon logement Je paie mon loyer pendant l'été MAIS j'oublie de le déclarer						
	Je ne déclare pas avant le 26 juillet, que je garde mon logement et continue de payer le loyer pendant l'été			La Caf interrompt l'ALS dès juillet en l'absence de déclaration de conservation de logement. Mes droits seront de nouveau étudiés pour toute la période dès réception de ma déclaration tardive (téléprocédure ou déclaration sur l'honneur)		

La Caf du Var et les Restos du Cœur s'allient pour faciliter l'accès aux droits des plus vulnérables



Unir les forces pour aller au plus près des besoins

C'est dans cet esprit que la Caf du Var et l'association Les Restos du Cœur viennent de signer une convention de partenariat. Objectif partagé : améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de grande précarité, souvent éloignées des services, isolées ou confrontées à des difficultés numériques.

Un partenariat pour renforcer les actions de terrain

Ce nouveau cadre de coopération permettra :

- ▶ aux bénévoles des Restos du Cœur de devenir relais d'information et d'orientation vers les services Caf.
- ▶ à la Caf d'assurer des permanences ponctuelles dans les locaux de l'association, notamment lors des campagnes d'inscription ou de distribution.
- ▶ de fluidifier les échanges entre les deux structures via un référent Caf identifié, une boîte aux lettres partagée et un accès facilité à l'information en cas de situation bloquée.

L'ambition est claire : mieux coordonner les efforts, raccourcir les délais de traitement, et éviter que certaines situations urgentes ne restent sans réponse.

Former, informer, accompagner

Pour aller plus loin, la Caf proposera aux équipes des Restos du Cœur des temps de formation sur l'accompagnement numérique et administratif. Des webinaires et temps d'échange seront également organisés pour leur permettre de mieux comprendre les services de la Caf, les modalités de transmission des pièces justificatives, et les différents canaux de contact disponibles.

L'objectif : rendre les bénévoles encore plus autonomes dans l'aide qu'ils apportent, et offrir aux personnes accompagnées un appui plus complet pour accéder à leurs droits sociaux.

Une dynamique d'« aller-vers » élargie

Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie plus globale que la Caf du Var prévoit de déployer d'ici fin 2025, avec une offre de service élargie sur le terrain : présence dans les lieux de vie, mobilisation de travailleurs sociaux lors de maraudes, collaborations renforcées avec d'autres structures d'aide (CPAM, associations, services pénitentiaires...).



La RSO en action au service des solidarités locales

Cette démarche s'intègre pleinement dans la dynamique RSO portée par le projet d'entreprise **IMP'ACT 23-27** de la Caf du Var.

Elle reflète une volonté forte de :

- ▶ favoriser l'**engagement solidaire** des agents,
- ▶ **aller à la rencontre des publics** éloignés des services,
- ▶ renforcer les **liens durables avec les acteurs de la solidarité** sur le territoire.

Lutte contre la fraude aux prestations : la Caf du Var fait le point



"**Tous les droits, rien que les droits**" : c'est autour de cette exigence d'équité que la Caf du Var a présenté, ce mois-ci, ses résultats locaux en matière de **lutte contre la fraude** et de **maîtrise des prestations sociales**, à l'occasion d'un point presse dédié.



Dans un contexte où près de **100 milliards d'euros** ont été versés à l'échelle nationale en 2024 au bénéfice de plus de 13,5 millions d'allocataires, la Caf du Var agit au quotidien pour garantir que **chaque euro versé corresponde à un droit réel**.

Des résultats concrets pour le département

Sur le territoire varois, les équipes de la Caf ont intensifié leur travail de contrôle avec l'appui de leurs **contrôleurs sur le terrain** et **du Service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE)**, dont l'une des unités est hébergée dans le Var.

Grâce à ce dispositif renforcé, **le nombre de fraudes détectées est en hausse**, tout comme **le montant des préjudices évités**. Cette progression s'explique par des outils de contrôle plus performants, un meilleur ciblage des dossiers à fort enjeu, et une coordination efficace entre les services.

Dans le Var, près de 1000 cas de fraudes détectées pour un montant de 8.02 millions d'euros, soit une augmentation de +8% par rapport à 2023. Par ailleurs 1 allocataire sur 2 est contrôlé en 2024, permettant de déceler 29.1 millions d'euros versés à tort, à la suite d'erreurs volontaires (fraudes) ou non, de la part des allocataires. Soit une augmentation de 10.6% par rapport à 2023.

Une politique de sanctions renforcée

La Caf du Var applique une politique stricte en matière de sanctions, reposant sur un principe simple : **toute fraude doit être sanctionnée**. Depuis 2024, des pénalités financières majorées peuvent être cumulées avec des poursuites pénales, pour dissuader les comportements frauduleux.

Cette fermeté vise à protéger la **solidarité nationale** et à maintenir **la confiance dans notre système de protection sociale**.

"La fraude nuit à la solidarité entre concitoyens. C'est un véritable problème d'équité. Il faut lutter résolument contre celle-ci. La mise en place du Service national de lutte contre la fraude à enjeux, dont l'une des unités est hébergée sur notre territoire, renforce notre mission : traquer la fraude à enjeux et les réseaux d'escrocs."
— Julien Orlandini, Directeur de la Caf du Var

Prévenir, c'est aussi agir

En parallèle, la Caf du Var s'engage pour **prévenir les erreurs et simplifier les démarches**. Depuis le 1er mars 2025, la **solidarité à la source** constitue une avancée majeure. En simplifiant la déclaration des ressources et en automatisant une grande partie des démarches, elle permet de mieux **sécuriser les droits** des allocataires tout en **réduisant les risques d'erreurs**.

Grâce à ce dispositif, près de **95 % des informations sont désormais validées directement par les usagers**, réduisant ainsi la charge des contrôles sur les revenus déclarés, au profit d'un ciblage renforcé sur les fraudes complexes et organisées.

DOSSIER DE PRESSE



Pour aller plus loin :

Retrouvez le [dossier de presse](#) complet consacré à la politique de prévention, de contrôle et de lutte contre la fraude de la Caf du Var, avec l'ensemble des données locales et nationales, ainsi que les perspectives 2025.

La Caf à vos côtés pour l'été : une page dédiée pour accompagner les familles pendant la période estivale

Comme chaque année, la Caf met en ligne sa page saisonnière "La Caf à vos côtés pour l'été" sur caf.fr, afin de faciliter l'accès à l'information pour les familles, les jeunes, les étudiants et l'ensemble des usagers pendant les mois de juin à août.

Cette page spéciale regroupe de manière claire et pratique l'essentiel des dispositifs mobilisables durant l'été et à anticiper avant la rentrée. Elle vise à accompagner les publics dans leurs démarches.

Des infos utiles pour bien préparer l'été... et la rentrée !

Sur cette page, les usagers pourront retrouver :

► Un point sur l'**accessibilité des services Caf** pendant l'été : horaires d'accueil physique, disponibilité des plateformes téléphoniques, services en ligne.

► Les **aides au départ en vacances** : dispositifs d'accompagnement des séjours familiaux ou individuels Vacaf, et partenaires.

► L'**allocation de rentrée scolaire (ARS)** : rappels sur les conditions d'attribution, les montants et la nécessité de déclarer la scolarisation des enfants de 16 à 18 ans pour en bénéficier.

► Les **aides à l'installation pour les étudiants** : informations sur l'aide au logement, les démarches (simulation demande...) à réaliser en ligne, les aides aux études supérieures.

► Les **aides aux activités culturelles et artistiques** pour les enfants et les jeunes.

La Caf à vos côtés pour l'été

La Caf du Var vous accompagne durant la période estivale. Avec des aides financières mais aussi en vous orientant vers les dispositifs proposés par ses partenaires.

#LaCafÀVosCôtés pour l'été

Les aides au départ en vacances

- Les aides aux vacances familles (AVF)**
Mer, campagne, montagne... La Caf peut vous aider à financer votre départ (aide au transport) et votre séjour en famille (aide aux vacances en famille) dans un centre labellisé Vacaf.
+ POUR EN SAVOIR +
- L'aide aux vacances enfant (AVE)**
Vous aimeriez que vos enfants profitent de leurs vacances scolaires pour changer d'air ? Vous souhaitez les faire partir en colonie ou en camp ?
+ POUR EN SAVOIR +
- Le Pass colo 2025**
Activités culturelles, sportives, nouvelles amitiés... Le Pass colo est une aide financière permettant à tous les enfants, ayant 11 ans, de partir en colonie de vacances.
+ POUR EN SAVOIR +
- Un coup de pouce pour financer le Bafa**
Votre enfant souhaite passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ? La Caf peut vous aider à financer cette formation.
+ POUR EN SAVOIR +

Cap sur la rentrée : les infos clés qu'il ne faut pas oublier !

- L'allocation de rentrée scolaire**
Vous avez un enfant de 6 à 18 ans scolarisé, en apprentissage... l'ARS, versée sous conditions de ressources, permet de vous aider à assumer le coût de la rentrée scolaire.
+ POUR EN SAVOIR +
- Aide aux activités culturelles et artistiques**
Vous souhaitez inscrire votre enfant de 6 à 11 ans dans une structure pour pratiquer une activité culturelle ou artistique pour l'année scolaire 2024-2025 ? La Caf peut vous aider.
+ POUR EN SAVOIR +
- Etudiants: check-list des aides pour la rentrée**
La rentrée étudiante, ça se prépare ! Logement, budget, démarches... Pour vous aider à y voir plus clair et à bénéficier des aides auxquelles vous avez droit, consultez notre page dédiée.
+ POUR EN SAVOIR +
- Le guide des aides pour les familles : tout ce qu'il faut savoir**
Vous êtes parent et vous vous demandez quelles aides peuvent vous accompagner au quotidien ? La Caf du Var vous propose un guide pratique pour découvrir toutes les aides accessibles aux familles.
+ POUR EN SAVOIR +

La ligne "Allo Parents 83" de Tipi est là pour vous !

Vous êtes parent d'un enfant de 0 à 18 ans et vous avez des questions ? La ligne Tipi - Allo Parents 83 vous offre un espace d'écoute bienveillant et gratuit au **07 55 58 87 93**.
Des pros vous conseillent et vous orientent vers les bonnes structures près de chez vous (Lieux d'accueil enfants-parents, Maisons des 1 000 premiers jours, Relais Petite Enfance, etc.). **Pas de jugement, juste une oreille attentive et des solutions à portée de voix.**

Téléchargez Tipi

Une ressource utile pour les partenaires

Cette page constitue un outil de relais d'information précieux pour tous les professionnels en lien avec les familles : travailleurs sociaux, structures jeunesse, établissements scolaires, associations caritatives, etc. Elle permet d'orienter rapidement vers les bons dispositifs, tout en valorisant les aides disponibles sur le territoire.

Pour y accéder, c'est simple : rendez-vous [ICI](#) sur la page caf.fr de la Caf du Var : [La CafÀVosCôtés pour l'été](#).

Prochainement, une nouvelle étape pour le site partenaires de la Caf !

Ça bouge bientôt sur www.caf83-partenaires.fr ! Dans le prolongement de la démarche Caf&Co, la Caf du Var fait évoluer son site dédié aux partenaires.

Conçu à partir **des retours exprimés lors du Baromètre de Satisfaction Partenaires des retours exprimés lors du Baromètre de Satisfaction Partenaires et avec l'appui d'un groupe de partenaires volontaires** comme des chargés de coopération des CTG, cet outil repensé vise à **renforcer la qualité de la relation partenariale** : des contenus plus ciblés, de nouveaux services en ligne et davantage d'interactions pour faciliter l'accès à l'information et soutenir une collaboration efficace..

La Caf du Var lancera donc bientôt la deuxième phase de son site dédié aux partenaires, **avec des fonctionnalités inédites conçues pour simplifier votre quotidien.**



**Le site dédié aux partenaires
de la Caf du Var**
www.caf83-partenaires.fr
À découvrir, à tester, à partager !

Ce qui arrive prochainement :

- ▶ **Un compte partenaire personnalisé** : créez votre profil, choisissez vos thématiques d'intérêt et recevez uniquement les informations qui vous concernent.
- ▶ **Une inscription en ligne aux webinaires et formations** : en quelques clics, réservez votre place directement sur le site.
- ▶ **Un trombinoscope interactif** : identifiez facilement le bon interlocuteur Caf selon votre domaine, votre territoire ou votre demande.
- ▶ **Une boîte à idées collaborative** : partagez vos suggestions, outils et bonnes pratiques pour enrichir ensemble notre partenariat.

Évolution du barème des participations familiales en crèche : un plafond de ressources revalorisé à la rentrée 2025



À compter du **1er septembre 2025**, le **plafond de ressources** utilisé pour calculer la participation des familles dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) relevant de la Prestation de service unique (Psu) **passera de 7 000 € à 8 500 €.**

Cette évolution, communiquée chaque année par la Cnaf, vise à **mieux répartir l'effort financier entre les familles**, en tenant compte de la diversité des niveaux de revenus. Elle permet ainsi de garantir **plus d'équité** dans le calcul des participations, y compris pour les familles aux revenus les plus élevés.

Cette mesure s'inscrit dans une dynamique plus large de simplification et d'harmonisation des aides, en cohérence avec la réforme du **complément de libre choix du mode de garde (Cmg) – Emploi direct**, également prévue pour le **1er septembre 2025** (sous réserve de la publication des textes réglementaires).

Retour sur le COPIL du Schéma Départemental des Services aux Familles du 5 juin

Le Comité de pilotage du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) s'est tenu le 5 juin dans les locaux de la Caf, réunissant les partenaires institutionnels autour d'un point d'étape sur le plan d'actions et ses 22 mesures structurantes.



Deux enjeux majeurs ont été au cœur des échanges :

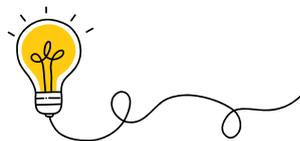
Les évolutions réglementaires en matière de petite enfance, avec :

- ▶ La mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance au niveau local.
- ▶ L'importance d'une coordination renforcée entre la Caf et les services de PMI pour sécuriser les projets Petite Enfance.
- ▶ L'accompagnement en ingénierie des autorités organisatrices, pour les aider à consolider leur schéma local de maintien et de développement de l'offre.

Et l'attractivité des métiers de la Petite Enfance, identifiée comme un levier essentiel pour garantir une offre de qualité sur le territoire.

Le COPIL a également été l'occasion de présenter deux conventions récemment signées entre la Caf et l'Éducation nationale, illustrant une volonté commune de mieux articuler les politiques éducatives et sociales.

Enfin, un focus a été réalisé sur les actions en faveur du répit parental, levier essentiel pour soutenir les familles dans leur quotidien et prévenir les situations d'épuisement.



Retrouvez [le dépliant sur le SDSF 2024-2026](#)
A découvrir et à partager !



Déclarations d'activité actualisées de juin : participez au webinaire

Vous bénéficiez d'une Prestation de Service (EAJE, ALSH et AAD) versée par la Caf du Var et vous devez transmettre vos données d'activité prévisionnelles actualisées de juin 2025.

Afin de vous accompagner dans vos démarches, **la Caf du Var vous propose un webinaire dédié le vendredi 27 juin 2025 à 9h30.**



Au programme :

- ▶ Les attendus en matière de complétude des déclarations de données pour une meilleure gestion de vos droits (guide des contrôles de cohérences...)
- ▶ Le calendrier des Rdv indispensables avec la Caf regroupant les échéances pour nous transmettre vos déclarations, nos rendez-vous webinaires...
- ▶ L'accompagnement personnalisé proposé par la Caf du Var à tout nouveau porteur de projet ou en cas de difficultés, lors d'un Rdv des droits partenaires.

Pour vous inscrire, complétez le [formulaire en ligne](#).

CLAS : une journée plénière à venir et une émission à réécouter !



Le dispositif CLAS – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, soutenu par la Caf du Var et animé par de nombreux partenaires éducatifs, continue de se structurer et de rayonner. **Ce mois de juin est marqué par deux temps forts à destination des acteurs de terrain... et du grand public !**

Le 17 juin à Toulon : une journée de plénière pour le réseau CLAS

Les partenaires engagés dans l'animation du réseau CLAS pour l'année scolaire 2024-2025 sont conviés à la plénière de fin d'année scolaire, organisée :

- ▶ **Date** : Lundi 17 juin 2024, dans les locaux de la FOL83 à Toulon
- ▶ **Contact** : mission.education@laligue83.org

Objectif : dresser le bilan de l'année écoulée, partager les retours d'expérience et préparer collectivement la suite des actions. Un rendez-vous précieux pour renforcer les synergies du réseau CLAS dans le Var.



Retour sur l'émission de Radio Active consacrée au Clas

Le mardi 3 juin à 18h30, la radio toulonnaise Radio Active a consacré une émission spéciale au dispositif CLAS.

À travers les voix de professionnels engagés et de bénéficiaires, l'émission a mis en lumière la richesse des accompagnements proposés, l'importance du lien famille-école et le rôle clé des structures locales. Un moment fort pour donner à entendre ce qui se vit concrètement dans les ateliers CLAS du territoire.

Le podcast de l'émission sera prochainement disponible sur le site de la radio, pour celles et ceux qui l'auraient manquée.



Le site dédié aux partenaires
de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr